

Projet Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS)	
Dossier suivi par : Marc MAMINIAINA, Chargé de mission DI 3	Décision 6

1. Résumé

La mise en œuvre du projet « Gouvernance, paix et stabilité » fait suite à la signature d'une Convention de Financement entre la COI et l'Agence française de développement (AFD) le 3 février 2021 d'un montant de huit millions d'euros (8 000 000 €) pour une période de 54 mois. Le démarrage effectif du projet a débuté avec la signature du contrat d'assistance technique, assurée par le Groupement ECES-CFI, le 1^{er} février 2022.

La première année d'exécution des activités a permis la création des espaces structurés d'échanges entre les acteurs et bénéficiaires du projet afin de contribuer à la formulation des besoins précis et de s'assurer que le projet réponde à leurs priorités tout en veillant à une bonne appropriation des activités et de la logique d'intervention du projet par les acteurs.

2. État d'avancement

I. Les réalisations lors de la première année de mise en œuvre sont les suivantes

- La mise en place des structures de gestion du projet :
 - o L'unité de gestion (UGP) : contractualisation de l'assistance technique internationale, recrutement du personnel d'appui, installation du bureau.
 - o Le comité de suivi (comité interne au Secrétariat général de la COI en charge du suivi opérationnel du projet).
- La mise en place des structures de gouvernance : le comité de pilotage, composé de 3 représentants par État membre issus des domaines d'intervention du projet. Les OPL sont observateurs dans le COPIL. Deux réunions de COPIL ont été organisées respectivement les 31 mai et 1 juin 2022, 09 et 10 mars 2023.
- La rédaction des documents de base du projet : manuel de procédures, TDRs pour les auditeurs.
- Les réalisations de la première année de mise en œuvre :
 1. Le lancement officiel du projet le 22 septembre 2022 à Antananarivo.
 2. La redynamisation de l'Association des parlementaires des Etats membres de la Commission de l'océan Indien (AP-COI) à travers la réunion des présidents (09 novembre 2022 à Antananarivo) et celle du Comité exécutif (09 et 10 février 2023 à Antananarivo).
 3. La redynamisation de la plateforme des femmes en politique de l'océan Indien (PFPOI) à travers le séminaire du 24 et 25 janvier 2023 à Moroni.
 4. La création du Réseau électoral de l'océan Indien (REOI) avec la proposition d'un secrétariat au niveau d'un des OGE membres lors du séminaire du 13 et 14 octobre 2022 aux Seychelles.
 5. Organisation de la conférence des Présidents des OGE les 04 et 05 avril 2023 à Maurice.
 6. Les échanges sur la collaboration avec l'Association des Radios et Télévisions de l'océan Indien (ARTOI), le 31 octobre et 1 novembre 2022 à La Réunion.
 7. Les renforcements de capacités de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de Madagascar au sujet de sa stratégie de communication et de sensibilisation à travers le partage d'expériences de l'Union des Comores et des Seychelles, le 23 septembre 2022 à Antananarivo.
 8. La réalisation d'une formation sur la couverture électorale pour 25 journalistes du 26 au 28 septembre 2022 à Antananarivo.
 9. L'organisation de la « conférence régionale sur la paix et la stabilité : Prévention de crise et efforts de médiation dans la région de l'océan Indien » organisée conjointement avec les Nations Unies à travers le Cadre de Coopération signé

le 15 juin 2018 pour la promotion et la consolidation de la paix, la sécurité et le développement durable, le 30 novembre et 1^{er} décembre 2022 à Maurice.

10. Consultations pour la création d'une base de données d'expertise régionale et de la documentation existante (bibliothèque virtuelle) en collaboration avec le centre de documentation de la COI.

11. Réalisation des études comparatives, menées respectivement à la demande du REOI et l'AP-COI :

- a. Sur les systèmes électoraux et le fonctionnement des OGE.
- b. Sur les systèmes parlementaires et le fonctionnement des Assemblées parlementaires

II. Réflexion sur la stratégie de transfert de compétences et la pérennisation des actions de la COI dans le domaine de la Gouvernance, Paix et Stabilité

1. Contexte

Les questions relatives à la capacité de la COI à jouer pleinement son rôle dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet sur la gouvernance, la paix et la stabilité ont été discutées avec les États membres à l'occasion de l'instruction du projet GPS. Il a été ainsi question d'appuyer les initiatives de la COI sur des thématiques liées à la prévention des conflits, le maintien de la paix et la stabilité, la consolidation de la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance.

Ces initiatives sont portées par la COI à travers le projet GPS qui prévoit déjà un mécanisme de pérennisation permettant à l'Organisation d'intervenir dans ces domaines au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

A cet effet, le rapport de faisabilité du projet GPS a préconisé le besoin de création d'un département en charge de gouvernance démocratique à la COI. Cette proposition est en phase avec le mandat renouvelé de la COI qui doit « couvrir, entre autres, les questions relatives à la paix et la sécurité » conformément l'article 3 de la déclaration de Moroni, adopté par le 34^{ème} Conseil.

Outre le processus d'évolution institutionnelle et la modernisation de la COI, cette perspective s'inscrit également dans le cadre de la restructuration interne à travers le projet de Plan de Développement Stratégique (PDS) 2023-2033.

2. Modalités

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 4, le projet GPS a procédé à l'élaboration d'une première proposition de stratégie de transfert de compétences et de mise en place des secrétariats pour appuyer les plateformes régionales. Une réflexion a été menée en vue de la fusion des Secrétariats de l'AP-COI et de la plateforme FPOI pour une meilleure efficacité et efficience. Ces deux Secrétariats seront hébergés auprès du Secrétariat général de la COI pour constituer une « Unité Gouvernance et Diplomatie préventive et parlementaire » (UGDPP-COI). Cette proposition répond ainsi aux besoins de pérennisation des actions de la COI dans ce domaine au-delà de la durée du projet.

La création de l'UGDPP-COI dépend également de la stratégie de pérennisation au niveau institutionnel et des moyens prévus par la COI à cet effet. La prise en charge de l'Unité (ressources humaines et fonctionnement) devrait être également inscrite dans le plan de financement de la COI à travers son Plan de Développement Stratégique tout en prenant en considération également la contribution des États membres. Cette participation pourrait être de nature différente mais aurait principalement comme objectif d'assurer la viabilité de l'unité au-delà de la prise en charge par le bailleur.

Le processus d'évolution institutionnelle de la COI en cours s'inscrit dans cette perspective de prise en main des projets conformément au principe d'appui dégressif des bailleurs et de la contribution progressive des États membres. Une proposition serait d'entamer la réflexion sur la viabilité financière avec les États membres avant la fin de la couverture financière de l'AFD sur base d'une étude à l'interne à la COI qui s'appuierait sur l'évaluation intermédiaire du projet.

A court terme, le fonctionnement de l'Unité sera assuré par le projet GPS à travers le budget prévu pour les deux Secrétariats (AP-COI et PFPOI). Le projet de termes de référence de l'Unité prévoit les rôles, fonctions et mandats conférés à ladite Unité.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) ***Se félicite du démarrage effectif et de la variété des activités du projet Gouvernance, paix et stabilité (GPS), notamment en ce qu'il s'agit de la redynamisation de l'Association des Parlementaires des Etats membres de la COI (AP-COI) et de la Plateforme des femmes en politique de l'océan Indien, de la création du Réseau électoral de l'océan Indien ou encore de la mise en œuvre du Cadre de Coopération entre le Secrétariat général de la COI et le Secrétariat de l'Organisation des Nations unies ;***
- b) ***Adresse ses remerciements à la Présidence mauricienne de l'AP-COI et au parlement malagasy pour leur contribution au processus de redynamisation de l'Association.***
- c) ***Réitère l'importance d'associer ces plateformes régionales aux actions de coopération politique et diplomatique de la COI et confirme la volonté de la COI à appuyer ces initiatives régionales à travers le projet GPS.***
- d) ***Convient de la création d'une « unité de gouvernance » au sein du Secrétariat général sur la base des termes de référence proposés et qui aura, notamment, pour mission d'assurer les secrétariats de l'AP-COI et de la plateforme des femmes en politique de l'océan Indien auprès du Secrétariat général de la COI.***
- e) ***Demande au Secrétariat général de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers afin de rendre opérationnelle l'unité de gouvernance avec le concours du projet GPS et de proposer aux Etats membres un plan de pérennisation de cette unité ;***
- f) ***Remercie l'Agence française de développement pour son appui aux actions en faveur de la gouvernance démocratique, la paix et la stabilité dans la région à travers le projet GPS.***

4. Rappel des décisions antérieures

Déclaration finale, III^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la COI, 22 juillet 2005

Décision 1, Stabilité politique, 31^{ème} Conseil des ministres de la COI, 26 février 2016.

Décision 1, Stabilité politique, 32^{ème} Conseil des ministres de la COI du 01^{er} mars 2017 à Saint-Denis, La Réunion.

Décision 2, stabilité politique, du 33^{ème} Conseil des ministres du 12 et 13 septembre 2019 à Maurice.

Décision 8, Paix, stabilité et gouvernance, 34^{ème} Conseil, 6 mars 2020, Seychelles.

5. Annexes :

Annexe 1 : Termes de références de l'Unité Gouvernance, Diplomatie Préventive et Parlementaire (UGDPP-COI)

Annexe 2 : Compte rendu de la réunion des présidents AP-COI

Annexe 3 : Compte rendu de la réunion COMEX AP-COI

Annexe 4 : Compte rendu du séminaire sur la redynamisation de la plateforme des femmes en politiques de l'océan Indien

Annexes 5a et 5b : Déclaration de la REOI et Compte rendu de la réunion du REOI

Annexe 6 : Rapport de la conférence sur la prévention des crises